

L'action communautaire au Québec Portrait statistique 2023

Rapport méthodologique

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02873-9 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Décembre 2025

Publication réalisée à l'Institut de la statistique du Québec par :	Chantal Caouette
Sous la direction de :	Luc Belleau
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications
Comité de lecture interne :	Luc Belleau, François-Xavier Lagacé-Bureau, Amélie Ducharme et Éric Gagnon
Enquête financée par :	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Enquête sous la responsabilité de :	Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux Institut de la statistique du Québec
Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :	Institut de la statistique du Québec 1200, avenue McGill College, bureau 500 Montréal (Québec) H3B 4J8 Téléphone : 418 691-2401 1 800 463-4090 (Canada et États-Unis) Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

CAOINETTE, Chantal (2025). *L'action communautaire au Québec. Portrait statistique 2023 – Rapport méthodologique*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 36 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/action-communautaire-2023-methodologie.pdf].

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Afin de faciliter la lecture des résultats, les proportions de 5 % et plus sont arrondies à l'unité dans le texte.

Symboles

CV	Coefficient de variation
%	Pourcentage

Sigles et acronymes

ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ARC	Agence du revenu du Canada
BDRE	Base de données du registre des entreprises
CAE	Codes d'activité économique
CDC	Corporation de développement communautaire
EQOAC	<i>Enquête québécoise auprès des organismes d'action communautaire</i>
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OSBL	Organisme sans but lucratif
PIGOC	Portail partenaires de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires
REQ	Registraire des entreprises du Québec
RQ	Revenu Québec

Table des matières

Introduction	7
1 Plan d'échantillonnage	8
1.1 Population visée	8
1.2 Base de sondage	12
1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon	16
2 Collecte de données	19
2.1 Questionnaire	19
2.2 Prétest	19
2.3 Stratégie de collecte	20
2.4 Résultats de la collecte	21
3 Traitement des données	22
3.1 Validations	22
3.2 Pondération	23
3.3 Non-réponse totale	25
3.4 Non-réponse partielle	26
4 Précision des estimations et tests statistiques	27
4.1 Précision des estimations	27
4.2 Erreur due à l'échantillonnage	27
4.3 Tests statistiques	28

5	Présentation des résultats	29
6	Confidentialité	31
7	Portée et limites de l'enquête	32
Annexe 1 – 55 listes appariées au registre du REQ		33
Bibliographie		35

Introduction

Le présent rapport fait état des grandes lignes méthodologiques de l'*Enquête québécoise auprès des organismes d'action communautaire* (EQOAC) réalisée en 2024 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le compte du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Afin de faire une utilisation adéquate des données et des résultats issus de l'enquête, il importe de connaître la méthodologie utilisée. En effet, la population visée, la base de sondage et le plan d'échantillonnage de l'enquête, les procédures de collecte et le traitement des données ont tous une incidence sur les estimations produites. La connaissance de ces éléments permettra d'utiliser ces estimations judicieusement.

Objectifs de l'enquête

L'EQOAC vise principalement à recueillir des données objectives et fiables permettant de réaliser un premier portrait statistique de l'action communautaire au Québec. Elle vise à mesurer l'ampleur de l'action communautaire et sa contribution économique au Québec. Plus précisément, elle vise à recueillir des informations sur les différents types d'organismes d'action communautaire, notamment sur des caractéristiques générales et spécifiques à l'action communautaire, et sur les principaux indicateurs économiques.

Structure du rapport méthodologique

Les six sections du présent document portent sur les principaux éléments de la méthodologie de l'enquête :

- Section 1 : Plan d'échantillonnage de l'enquête
- Section 2 : Stratégies utilisées et résultats obtenus lors de la collecte des données
- Section 3 : Traitement des données (processus de validation, méthode de pondération utilisée pour que les résultats puissent être inférés à la population visée et examen de l'ampleur de la non-réponse partielle)
- Section 4 : Tests statistiques effectués et estimation de la précision
- Section 5 : Normes de présentation des résultats
- Section 6 : Aperçu de la portée et des limites de l'enquête

Le présent document accompagne d'autres publications de l'EQOAC également disponibles sur le site Web de l'ISQ, dont le rapport des résultats de l'enquête intitulé [L'action communautaire au Québec – Portrait statistique 2023](#).

1 Plan d'échantillonnage

1.1 Population visée

La population visée consiste en l'ensemble des organismes d'action communautaire exerçant leurs activités au Québec, selon les critères de l'EQUOAC. Plus précisément, les organismes visés doivent répondre aux critères de base inscrits dans la [Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) (ci-après la « Politique gouvernementale ») (Drouin Busque 2001), soit :

1. Avoir un statut d'organisme à but non lucratif (OBNL)¹ ;
2. Démontrer un enracinement dans la communauté ;
3. Entretenir une vie associative et démocratique ;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques.

En plus de devoir répondre à ces quatre critères, les organismes visés doivent appartenir au champ de l'action communautaire. Selon le [Cadre de référence en matière d'action communautaire](#) (ci-après le « Cadre de référence 2004 ») (Drouin Busque 2004), qui a été élaboré afin de mettre en œuvre les orientations décrites dans la Politique gouvernementale, l'action communautaire se définit de la manière suivante :

L'action communautaire est une action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyennes ou des citoyens qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être commun. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération. (Deuxième partie, p. 6)

1. Pour simplifier le vocabulaire, le terme plus courant d'« organismes à but non lucratif » (OBNL), dont le terme « organismes sans but lucratif » (OSBL) est l'équivalent, est utilisé dans le présent rapport pour désigner des associations dotées de la personnalité juridique. Une association dotée de la personnalité juridique, ou « association personnifiée », est une personne morale sans but lucratif, c'est-à-dire « un groupement de personnes qui exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres » (Gouvernement du Québec 2024). Ainsi, les OBNL se définissent par la poursuite d'un but à caractère moral ou altruiste et le fait de ne pas avoir l'intention de faire des gains pécuniaires à partager entre les membres.

L'action communautaire regroupe par ailleurs des organismes de base, qui interviennent directement auprès de la population, et des réseaux et regroupements, qui ont comme mission de soutenir et de représenter des membres collectifs, soit d'autres organismes de base ou d'autres réseaux ou regroupements².

Soulignons que comme le prévoit le Cadre de référence 2004, les associations coopératives d'économie familiale (ACEF)³ sont incluses dans le champ de l'action communautaire, bien qu'elles aient le statut juridique de coopérative. Elles font ainsi exception au premier critère énoncé dans la Politique gouvernementale. Elles sont assimilées au champ de l'action communautaire en raison de leur mission sociale et du fait que plusieurs d'entre elles sont des organismes de défense collective des droits.

Certains types d'organismes qui, historiquement ou par consensus, ne sont pas considérés comme appartenant au champ de l'action communautaire au Québec sont exclus de la population visée, même si certains d'entre eux respectent les critères inscrits dans la Politique gouvernementale. Ces types d'organismes sont expressément exclus du champ d'application de la politique.

1.1.1 Critères opérationnels

Pour pouvoir reconnaître précisément les organismes à inclure dans le portrait et ceux à exclure, il était nécessaire que l'ensemble de ces critères d'appartenance à l'action communautaire soient transposés sous forme de critères opérationnels, c'est-à-dire des critères basés sur des éléments objectifs et aisément vérifiables au sujet de chaque organisme. La méthode utilisée pour déterminer les organismes à inclure dans le portrait statistique repose sur les balises d'interprétation des critères d'appartenance énoncées dans le Cadre de référence 2004.

Ainsi, dans le cadre de l'EQUAC, le statut d'organisme d'action communautaire est défini uniquement par les critères appliqués à partir des réponses fournies par l'organisme. En effet, l'ISQ a questionné chacun des organismes échantillonnés pour l'enquête afin de vérifier s'ils répondaient aux critères opérationnels découlant des critères d'appartenance à l'action communautaire énoncés dans la Politique gouvernementale, tels que présentés ci-dessous. Cette vérification a été faite lors d'un filtre réalisé avant l'envoi du questionnaire, et selon les réponses données par l'organisme dans le questionnaire. Les organismes ne satisfaisant pas aux critères opérationnels sont donc exclus des estimations.

Les critères opérationnels utilisés pour établir si les organismes répondent aux critères de la Politique gouvernementale sont présentés ci-dessous. Ces critères opérationnels sont cumulatifs, c'est-à-dire que les organismes doivent répondre à chacun d'eux pour être considérés comme appartenant à l'action communautaire.

Pour être considérés comme un organisme d'action communautaire dans le cadre de l'EQUAC, les organismes doivent avoir terminé un exercice financier entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, en plus de respecter les critères suivants.

-
2. Pour la définition d'un organisme de base, d'un réseau ou regroupement et d'un ou d'une membre, consulter le glossaire du [rapport des résultats](#) de l'enquête.
 3. Pour la définition d'une ACEF, consulter le glossaire du [rapport des résultats](#) de l'enquête.

Critère d'appartenance général : Appartenir au champ de l'action communautaire.

Premier critère opérationnel : Avoir une mission sociale.

- ▶ Critère vérifié par une réponse positive à la question suivante : « Votre organisme a-t-il une mission sociale ? »

Deuxième critère opérationnel : Ne pas appartenir à une catégorie d'organismes exclue du champ de l'action communautaire.

- ▶ Critère vérifié par une réponse négative à la question suivante : « Votre organisme appartient-il à l'une des catégories suivantes ? » Les catégories indiquées dans le questionnaire étaient les suivantes :
 - Fondation ayant pour principale mission de recueillir et de redistribuer des fonds ;
 - Fiducie ;
 - Association professionnelle ou ordre professionnel ;
 - Chambre de commerce ou regroupement patronal ;
 - Syndicat de travailleurs ou autre type d'organisation syndicale ;
 - Organisme politique partisan⁴ ;
 - Organisme à vocation religieuse⁵ ;
 - Organisme du secteur public ou parapublic ;
 - Organisme du secteur municipal⁶ ;
 - Équipe sportive professionnelle ou de haut niveau⁷.

Critère d'appartenance 1 : Avoir un statut d'OBNL.

Critère opérationnel : Être un OBNL (ou une coopérative créée à des fins sociales).

- ▶ Critère vérifié par une réponse positive à l'une des questions suivantes :
 - « Votre organisme est-il un organisme à but non lucratif (OBNL) ou un organisme sans but lucratif (OSBL) ? »
 - « Votre organisme est-il une association coopérative d'économie familiale (ACEF) ? »

4. Un organisme politique partisan est un organisme qui fait la promotion d'une action politique partisane, comme un organisme politique de circonscription électorale qui s'inscrit dans l'action d'un parti politique officiellement reconnu par le Directeur général des élections.

5. Un organisme à vocation religieuse est un organisme qui fait la promotion de croyances religieuses ou qui célèbre des services et des rites religieux (p. ex. dans les églises, les temples, les mosquées, les synagogues, les monastères), ou un organisme auxiliaire (p. ex. association à caractère religieux, société biblique, congrégation).

6. Pour la définition d'une organisation du secteur public ou parapublic et d'une organisation du secteur municipal, consulter le glossaire du [rapport des résultats](#) de l'enquête.

7. Une équipe sportive est considérée comme professionnelle ou de haut niveau si elle participe régulièrement à des compétitions internationales (c'est-à-dire où s'affrontent des équipes de plusieurs pays).

Critère d'appartenance 2 : Démontrer un enracinement dans la communauté.

Critère opérationnel : Inviter les membres de la collectivité visée par la mission et les activités de l'organisme à s'associer à son développement.

► Critère vérifié par une réponse positive à au moins l'une des questions suivantes :

- « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme met ou prévoit mettre en place des dispositifs visant à informer les membres de la collectivité visée des activités qu'il réalise (p. ex. des programmations d'activités, des bulletins, des journaux, des revues ou des comptes sur les médias sociaux) ? »
- « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme met ou prévoit mettre en place des dispositifs visant à favoriser la participation des membres de la collectivité visée par les activités qu'il réalise (p. ex. des comités ou des groupes de travail) ? »
- « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme met ou prévoit mettre en place des dispositifs permettant aux membres de la collectivité visée de faire valoir leur point de vue ou d'être consultés quant au développement de l'organisme (p. ex. des comités de travail, des groupes de discussion, des colloques ou des séminaires) ? »

Critère d'appartenance 3, volet 1 : Entretenir une vie associative.

Critère opérationnel : Mettre en place des outils de communication et des dispositifs pour favoriser la participation des membres, pour leur faire connaître les besoins de soutien de l'organisme et pour leur permettre de faire entendre leur point de vue et de s'exprimer sur les différents aspects de l'évolution de l'organisme.

► Critère vérifié de la même façon qu'au critère d'appartenance 2.

Critère d'appartenance 3, volet 2 : Entretenir une vie démocratique.

Premier critère opérationnel : Tenir une assemblée générale annuelle des membres.

► Critère vérifié par une réponse positive à la question suivante : « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme prévoit tenir ou tient chaque année une assemblée générale ? »

Deuxième critère opérationnel : Faire approuver par les membres en assemblée générale les actes posés par le conseil d'administration au cours de l'année précédente et les états financiers du dernier exercice financier.

► Critère vérifié par une réponse positive aux deux questions suivantes :

- « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme soumet ou prévoit soumettre chaque année à l'assemblée générale un bilan des activités ou un rapport d'activités ? »
- « À moins de circonstances exceptionnelles, est-ce que votre organisme soumet ou prévoit soumettre chaque année à l'assemblée générale un bilan financier ou des états financiers ? »

Troisième critère opérationnel : Soumettre les règlements généraux de l'organisme aux membres, qui doivent les ratifier par un vote à la majorité des voix.

► Critère vérifié par une réponse positive à l'une des questions suivantes :

- « Est-ce que les règlements généraux de votre organisme ont été adoptés en assemblée générale ? »
- « Est-il prévu que des règlements généraux soient prochainement adoptés en assemblée générale ? »

Quatrième critère opérationnel : Avoir un conseil d'administration élu démocratiquement.

► Critère vérifié en deux étapes :

1. Réponse positive à la question suivante : « Est-ce que votre organisme a un conseil d'administration ? »
2. Sélection de certains choix de réponse à la question suivante : « Quel est le processus de désignation de la plus grande partie des sièges du conseil d'administration qui est prévu dans vos statuts et règlements généraux ? »
 - « Élection par les membres en assemblée générale »
 - « Élection par les personnes participantes, membres ou non-membres, en assemblée générale »
 - « Les sièges sont réservés d'office » (pour les réseaux ou regroupements seulement⁸)
 - « Autre mode de désignation, p. ex. par convention d'administration par les membres ; veuillez préciser » (vérification au cas par cas)⁹

Critère d'appartenance 4 : Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques.

Critère opérationnel : Avoir une mission, des orientations, des approches et des pratiques déterminées par l'organisme lui-même et dont la définition résulte de la volonté des membres de l'organisme et de son conseil d'administration, qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.

► Critère vérifié de la même façon qu'au volet 2 du critère d'appartenance 3.

1.2 Base de sondage

L'un des objectifs de l'enquête était de produire des estimations sur l'ensemble des organismes d'action communautaire et pas seulement sur ceux bénéficiant d'un financement du gouvernement du Québec et étant répertoriés dans le Portail partenaires de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires (PIGOC). Or, il n'existe aucune liste unique de l'ensemble des organismes d'action communautaire actifs au Québec. Par conséquent, la base de sondage utilisée dans le cadre de l'EQUOAC a été construite à partir d'un fichier d'OBNL extrait du registre du registraire des entreprises du Québec (REQ), auquel ont été appariées des listes d'organismes réputés ou ayant une plus forte probabilité d'appartenir à l'action communautaire, fournies par divers ministères et organismes publics et privés. Les 55 listes utilisées à cet effet sont présentées à l'annexe 1. L'objectif était de construire une base de sondage qui minimise la sous-couverture¹⁰ de la population visée, en limitant la surcouverture¹¹.

8. Autrement dit, les organismes de base dont la plus grande partie des sièges du conseil d'administration sont réservés d'office sont inadmissibles à l'enquête.

9. Tous les organismes dont la plus grande partie des sièges du conseil d'administration sont désignés par une organisation mère, une organisation externe à eux ou tout autre tiers sont inadmissibles à l'enquête.

10. La sous-couverture se produit quand des organismes visés par l'enquête ne sont pas présents dans la base de sondage.

11. La surcouverture se produit quand des organismes ne font pas partie de la population visée, mais sont tout de même dans la base de sondage.

1.2.1 Construction de la base de sondage

Le fichier d'OBNL extrait du registre du REQ en date du 21 février 2023, soit au moment de débiter les appariements, comptait 50 285 associations personnifiées (équivalent d'OBNL) immatriculées, si on exclut certains codes de régimes juridiques et d'activité économique, lesquels sont présentés dans l'encadré suivant.

Régimes juridiques et secteurs d'activité économique exclus de la base de sondage

Codes de régime juridique :

- 027 : Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec (S.Q. 1952-1953, chapitre 134)
- 029 : Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains (RLRQ, chapitre C-40.1)
- 034 : Loi sur les évêques catholiques romains (RLRQ, chapitre E-17)
- 035 : Loi sur la constitution de certaines Églises (RLRQ, chapitre C-63)
- 038 : Loi sur les cités et villes
- 039 : Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29)
- 040 : Loi sur les fabriques (RLRQ, chapitre F-1)
- 052 : Loi du Québec à caractère privé
- 072 : Loi sur les corporations religieuses (RLRQ, chapitre C-71)
- 082 : Loi sur les syndicats professionnels (RLRQ, chapitre S-40)
- 083 : Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- 115 : Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- 122 : Loi constituant en corporation la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique (S.C. 1948, chapitre 84)
- 123 : Code des professions (RLRQ, chapitre C-26)
- 125 : Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)
- 126 : Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec (RLRQ, chapitre C-11.5)
- 132 : Loi sur les chambres de commerce (L.R.C. 1985, chapitre B-6)
- 200 : Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (RLRQ, chapitre C-69)
- 202 : Loi sur les décrets de convention collective (RLRQ, chapitre D-2)

Codes d'activité économique (CAE) :

- CAE 9811 : Organisations religieuses
- CAE 9830 : Associations professionnelles
- CAE 9831 : Associations professionnelles du domaine de la santé et des services sociaux
- CAE 9839 : Autres associations professionnelles
- CAE 9841 : Syndicats ouvriers
- CAE 9851 : Organisations politiques

Les diverses listes fournies par les ministères et organismes publics et privés ont été appariées au fichier de base. La méthode d'appariement retenue est dite probabiliste, donc basée sur la vraisemblance que deux enregistrements de deux fichiers différents puissent correspondre au même organisme. Cette méthode permet non seulement de maximiser l'utilisation de l'ensemble des renseignements disponibles en attribuant l'importance appropriée à certaines valeurs, mais également de prendre en compte les données manquantes et les erreurs. En d'autres termes, cette méthode se base sur la probabilité que deux enregistrements forment une bonne paire, c'est-à-dire qu'ils correspondent au même organisme. L'appariement probabiliste repose sur des règles qui tirent parti du pouvoir discriminatoire des variables et permet d'envisager toute une gamme de concordances. L'appariement probabiliste a été effectué à l'aide du logiciel spécialisé logiciel G-Coup (version 3.4). Ce logiciel est un système probabiliste de couplage d'enregistrements conçu par Statistique Canada.

Les appariements effectués ont permis d'ajouter 5 352 organismes à la base de sondage, portant le total d'organismes à 55 637. À la suite de ces appariements, les organismes n'ayant aucun employé ou employée et qui ne se trouvaient sur aucune des listes autres que le registre du REQ ont été retirés. En effet, ces organismes comptent de manière négligeable dans les estimations de données quantitatives, mais auraient représenté, s'ils avaient été inclus, un fardeau important, notamment pour le suivi de la collecte et pour les organismes eux-mêmes qui ont, par définition, peu de ressources humaines pour remplir le questionnaire. Par ailleurs, cela n'empêche pas qu'ils puissent être couverts par les plans d'action gouvernementaux. Un effort a tout de même été fait pour conserver dans la base de sondage les organismes ayant une personne salariée ou plus selon une autre source, soit en appariant les organismes sans personne salariée avec ceux en ayant au moins une dans la Base de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. Cela a permis de conserver 1 021 des organismes n'affichant aucun employé ou employée selon le REQ et d'en exclure 29 785. La base de sondage contenait alors 25 852 organismes.

Les 465 organismes appariés à l'un des deux fichiers de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont également été retirés. En effet, on y trouvait des fondations publiques et privées, reconnues comme ne relevant pas de l'action communautaire.

Des validations ont ensuite été réalisées afin de retirer des organismes manifestement inadmissibles à l'enquête comme les fondations ayant pour principale mission de recueillir et de redistribuer des fonds, qui ne font pas partie de l'action communautaire, mais qui n'avaient pas déjà été retirées à l'aide de l'appariement avec les fichiers de l'ARC, les organisations religieuses et les organismes du secteur parapublic. Cette étape a permis de retirer 4 459 organismes, pour ainsi obtenir une base de sondage de 20 928 organismes, auxquelles se sont ajoutés les quelques ACEF du Québec qui n'étaient pas déjà incluses.

De plus, 3 138 organismes provenant de la liste du 211 et qui n'étaient pas appariés au registre du REQ ni à aucune autre liste ont initialement été inclus en vue du prétest de l'enquête, mais ont ensuite été retirés. Ceux sondés lors du prétest complexifiaient les démarches de collecte étant donné la structure du fichier : plusieurs enregistrements étaient en fait des projets ou étaient par exemple inactifs depuis plusieurs années, et aucun ne représentait un organisme admissible à l'enquête.

La base de sondage ainsi construite comptait 17 790 organismes qui pouvaient appartenir au champ de l'action communautaire au Québec.

1.2.2 Enrichissement de la base de sondage

Afin de permettre l'optimisation du plan de sondage et de faciliter le processus ultérieur de collecte des données auprès des organismes, on a enrichi la base de sondage de différentes informations :

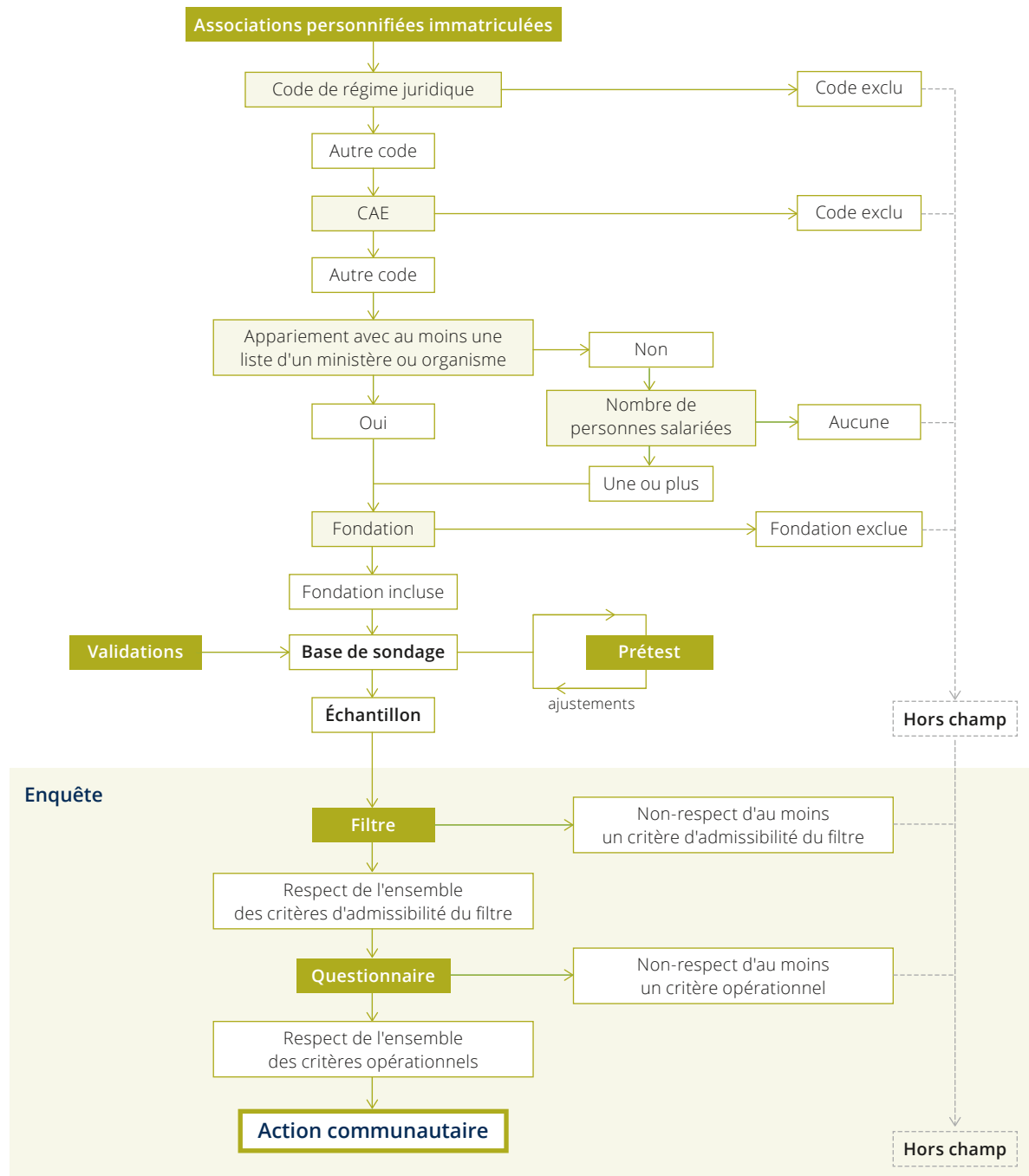
- Les coordonnées et le nombre d'employés et employées ont été ajoutés à l'aide d'un appariement avec la BDRE pour les organismes qui n'en avaient pas.
- Des numéros de téléphone supplémentaires ont été ajoutés à l'aide d'Échantillonneur ASDE.

La figure 1 résume le processus utilisé pour délimiter l'univers de l'action communautaire faisant l'objet de l'enquête.

Figure 1

Processus de collecte et étapes de vérification de l'admissibilité des organismes

Travaux préparatoires pour l'enquête



1.2.3 Limites de la base de sondage

Bien qu'elle soit efficace, la base de sondage comporte quelques limites. D'une part, des organismes ont été exclus de l'enquête, mais auraient néanmoins été admissibles s'ils avaient été échantillonnés. C'est le cas, notamment, des OBNL présents seulement dans le registre du REQ et n'ayant aucune personne salariée, ou des organismes ayant un CAE erroné dans le registre du REQ. De plus, de nouveaux organismes ont pu être créés entre le moment de recevoir les listes des divers ministères et organismes et l'extraction des renseignements provenant du REQ, et le moment de la collecte. Ces nouveaux organismes auraient pu avoir un exercice financier durant la période visée et être admissibles à l'enquête. Ce phénomène porte le nom de « sous-couverture de la population étudiée par la base de sondage ».

D'autre part, la base de sondage contient des organismes qui ont cessé leurs activités. La cessation des activités tend à être plus fréquente chez les organismes de petite taille que chez ceux de grande taille. Ce phénomène se nomme « surcouverture ».

Ces deux phénomènes liés à la couverture font qu'il est difficile de connaître la taille exacte de la population étudiée. On peut faire l'hypothèse que parmi ces cas se trouvent un certain nombre d'admissibles et un certain nombre d'inadmissibles. Ces nombres ont pu être estimés et contrôlés à l'aide de la pondération, comme décrit dans la section 3.2.2.

1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon

Lorsqu'on constitue un échantillon, une stratification efficace assure à la fois une meilleure représentativité de l'ensemble de la population et l'obtention d'une certaine précision des estimations produites pour chaque strate.

Étant donné que l'objectif de l'enquête est d'obtenir des estimations fiables de totaux, de moyennes et de proportions par région administrative¹², une strate pour chacune des régions a été constituée. De plus, puisque les taux d'admissibilité attendus différaient respectivement pour les organismes appariés au PIGOC, ceux appariés aux autres listes et ceux appariés à aucune liste, ces trois groupes d'organismes ont également servi à la stratification. De même, une stratification par la taille en termes de nombre de personnes employées a été mise en place.

Afin d'obtenir des résultats suffisamment précis, on a procédé par recensement¹³ pour les organismes de grande taille. En effet, la contribution des grands organismes dans les estimations de totaux (p. ex. les totaux de personnes salariées ou de revenus) est importante. Parmi ceux-ci, certains ont composé une strate d'organismes à participation essentielle, c'est-à-dire des organismes pour lesquels l'équipe de collecte de l'ISQ devait investir un maximum d'efforts, vu leur importance dans les estimations.

Enfin, en contrôlant l'échantillonnage parmi les strates d'organismes de plus petites tailles, lesquels sont plus nombreux, on s'assure d'obtenir de meilleures estimations de proportions, car pour ce type d'estimation, la contribution des petits organismes est aussi importante que celle des grands.

12. Seize régions ont été définies et non dix-sept, puisque les régions de la Côte-Nord et Nord-du-Québec (qui comportent peu d'organismes) ont été regroupées pour que les résultats statistiques soient d'un niveau de fiabilité suffisant.

13. On appelle recensement le fait de fabriquer une strate qui fera que tous les organismes d'un groupe donné (source de l'organisme, région, etc.) seront inclus dans l'échantillon et non seulement certains d'entre eux.

Sur la base de ces considérations, l'échantillon a été divisé en 115 strates. À l'intérieur de chaque strate ne devant pas faire l'objet d'un recensement, un échantillon aléatoire a été tiré.

La taille totale de l'échantillon a été fixée à 8 858 organismes parmi les 17 790 organismes contenus dans la base de sondage. Pour établir la taille totale, des hypothèses ont été posées relativement aux taux de réponse et aux taux d'admissibilité attendus à l'enquête (relatives au nombre d'organismes fermés, hors population, en double, etc.). Les taux, précisés au tableau 1, ont été fixés sur la base de ce qui a été obtenu au prétest, et ont été réduits un peu par prudence et pour assurer l'obtention de résultats de bonne qualité.

Tableau 1

Taux d'admissibilité et taux de réponse attendus selon la source des organismes

Source des organismes	Taux d'admissibilité attendu	Taux de réponse attendu
Liste du PIGOC	77 % ¹	86 %
Autres listes	71 %	84 %
Registre du REQ seulement	39 %	83 %

1. La liste du PIGOC utilisée comportait des organismes pouvant avoir reçu une subvention dans les années précédentes. Or, ces organismes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur statut d'organisme communautaire avaient théoriquement plus de chances d'être admissibles à l'EQOAC et ont donc été tous conservés dans la strate du PIGOC.

Le taux d'admissibilité (T_A) a été calculé ainsi :

$$\frac{\text{Nombre de répondant(e)s admissibles}}{(\text{Nombre de répondant(e)s admissibles} + \text{Nombre de répondant(e)s inadmissibles})}$$

et le taux de réponse (T_R) a été calculé ainsi :

$$\frac{\text{Nombre de répondant(e)s admissibles}}{(\text{Nombre de répondant(e)s admissibles} + \text{Nombre de non-répondant(e)s} * T_A)}$$

De plus, on a évalué la taille d'échantillon en visant, dans la mesure du possible, un coefficient de variation (CV) de 15 % (voir section 4.2.2) pour les proportions estimées de 20 % ou plus, séparément par région. Pour les estimations de totaux, des scénarios ont été faits selon la méthode Hidiriglou-Lavallée généralisée (Rivest 2002), afin de vérifier le nombre de grands organismes à recenser et à échantillonner dans les strates des autres tailles. Cela a permis de s'assurer qu'un CV de 15 % ou moins est atteint pour une estimation de total de nombre de personnes salariées, par région. En outre, la taille d'échantillon a été gonflée pour que l'effet de plan dû à la stratification soit réduit¹⁴.

La répartition des organismes de la base de sondage et de l'échantillon selon les variables de stratification ainsi que leur fraction de sondage¹⁵ sont présentées dans le tableau 2¹⁶. Notons qu'un total de 278 organismes ont été considérés comme étant à participation essentielle.

14. L'effet de plan était lié, notamment, à la distorsion concernant les strates recensées.

15. La fraction de sondage s'exprime comme le rapport entre le nombre d'organismes dans l'échantillon et le nombre d'organismes dans la population dans chaque strate j ($f_j = n_j/N_j$).

16. Les strates par taille ne sont pas présentées, car les bornes diffèrent d'une région à l'autre.

Tableau 2

Taille et répartition de la population et de l'échantillon selon les strates de source et de région administrative

	Population (N)	Échantillon (n)	Fraction de sondage (f) %
Variable de stratification : source			
Liste du PIGOC	7 198	4 309	59,9
Autre liste	2 271	1 258	55,4
Registre du REQ seulement	8 321	3 291	39,6
Variable de stratification : région administrative			
01 Bas-Saint-Laurent	858	566	66,0
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	875	556	63,5
03 Capitale-Nationale	1 667	682	40,9
04 Mauricie	672	487	72,5
05 Estrie	1 171	595	50,8
06 Montréal	4 724	890	18,8
07 Outaouais	635	465	73,2
08 Abitibi-Témiscamingue	539	433	80,3
09 et 10 Côte-Nord et Nord-du-Québec	742	560	75,5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	548	458	83,6
12 Chaudière-Appalaches	922	524	56,8
13 Laval	477	408	85,5
14 Lanaudière	698	486	69,6
15 Laurentides	843	599	71,1
16 Montérégie	1 876	700	37,3
17 Centre-du-Québec	543	449	82,7
Ensemble des organismes	17 790	8 858	49,8

2

Collecte de données

2.1 Questionnaire

Élaboré par l'ISQ en collaboration avec le MESS et le comité d'orientation de projet, le questionnaire comporte les sept sections suivantes :

1. Période de déclaration ;
2. Profil de l'organisme ;
3. Services à la collectivité ;
4. Situation financière ;
5. Ressources humaines ;
6. Gouvernance démocratique et vie associative ;
7. Objectifs de l'organisme.

Il a une durée moyenne de 34 minutes, sans compter le temps de préparation et de recherche nécessaire pour le remplir.

2.2 Prétest

Préalablement à la collecte principale, un prétest a été effectué auprès d'un échantillon aléatoire de 1 000 organismes (330 en provenance du PIGOC, 264 en provenance des autres listes et 406 en provenance du registre du REQ seulement) afin de répondre aux objectifs suivants :

- Évaluer la durée totale du questionnaire ;
- Tester la compréhension des questions, en français et en anglais ;
- Aider à estimer la proportion de la population appartenant aux strates d'intérêt dans l'échantillon ;
- Aider à prédire le taux d'admissibilité et le taux de réponse.

Ce prétest a permis notamment d'obtenir une rétroaction des organismes participants sur le questionnaire ; certaines questions y ont été intégrées à cette fin.

Le prétest a été mené du 12 février au 11 avril 2024. La collecte des données d'enquête était précédée d'un filtre téléphonique ou Web. Le filtre servait à valider les coordonnées et à trouver la personne-ressource contact qui allait répondre au questionnaire. Il servait aussi à s'assurer que l'organisation sondée était

bien celle visée, et à vérifier certains éléments d'admissibilité. C'était également l'occasion de préciser les objectifs de l'enquête et de recommander aux personnes répondantes d'imprimer le questionnaire, fourni en format PDF, et de le remplir préalablement, celui-ci demandant une certaine recherche d'informations.

Au total, 229 organismes ont rempli le questionnaire. Notons que 128 organismes répondants ont passé le filtre et l'enquête sur le Web sans aucun appel d'un intervieweur ou d'une intervieweuse.

À la suite du prétest, des ajustements ont été apportés au questionnaire et au processus d'enquête en vue de la collecte principale. Notons que les données du prétest ne sont pas incluses dans la base de données finales qui a servi aux analyses, étant donné que la période de référence n'est pas la même pour le prétest et pour la collecte principale.

Comme nous avons constaté que le taux d'admissibilité était relativement bas, nous avons mené une réflexion afin d'assouplir les critères pour obtenir une admissibilité plus proche de celle attendue et mieux refléter les organismes répertoriés dans la liste du PIGOC. En effet, on s'attendait à ce qu'une grande partie de ces organismes répondent aux critères de l'enquête, même si les critères d'admissibilité diffèrent. De plus, dans le filtre, le choix « Ne sait pas » a été ajouté à la question « Votre organisme a-t-il une mission sociale ? », afin d'éviter d'exclure des organismes sur la base d'une question mal comprise, le filtre nécessitant moins de réflexion que le questionnaire, où la question était posée à nouveau (sans le choix « Ne sait pas »).

Le taux d'admissibilité et le taux de réponse obtenus au prétest sont respectivement de 38 % et de 80 %. Ces taux amalgament les différentes sources, mais comme attendu, l'admissibilité était moins élevée dans les organismes retrouvés dans le registre du REQ seulement.

2.3 Stratégie de collecte

La collecte de données s'est déroulée du 3 septembre 2024 au 13 janvier 2025. Il s'agit d'une collecte multimodale offrant la possibilité de répondre au questionnaire sur le Web ou par téléphone. Environ 98 % des organisations répondantes ont rempli le questionnaire en ligne.

Au début de la collecte, une lettre a été envoyée par la poste aux responsables de 7 982 organismes pour leur demander d'aller remplir un filtre. Ce filtre avait les mêmes fonctions que celui du prétest.

Ont été exclus de ce premier envoi les 876 dossiers nécessitant un contact par téléphone, soit ceux ayant une adresse hors Québec, ceux ayant des coordonnées trop similaires à celles d'un autre organisme échantillonné ainsi que les organismes ayant plus de 225 personnes employées. Une fois le filtre rempli, un courriel était envoyé automatiquement à la personne identifiée pour répondre à l'enquête.

Un rappel téléphonique ou par courriel était fait suite aux demandes d'expédition postale ou courriel respectivement 12 et 15 jours après l'expédition.

Des rappels téléphoniques ont également été faits auprès de 58 organismes ayant rempli leur questionnaire afin de valider certaines valeurs qui semblaient trop élevées ou incohérentes. Ces rappels ont eu lieu en cours de collecte et en post-collecte. Cette stratégie a permis de s'assurer qu'un maximum de données transmises soit de bonne qualité pour l'analyse.

La participation des organismes sélectionnés était obligatoire en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)*, qui confère au statisticien en chef de l'ISQ le droit de donner un caractère obligatoire à une demande de renseignements s'il est d'avis que cela est nécessaire pour assurer la fiabilité des statistiques produites.

2.4 Résultats de la collecte

Au total, 4 860 organismes admissibles ont répondu à l'enquête ; un taux de réponse pondéré de 89 % et un taux d'admissibilité de 58 % ont été obtenus. Le taux de réponse et le nombre d'organismes répondants admissibles visés (respectivement 85 % et 4 651) ont été atteints. Le tableau 3 présente les résultats de la collecte ainsi que les taux d'admissibilité et de réponse globale à l'enquête, par strate de source d'organisme. Comme les taux de réponse et d'admissibilité généralement présentés par l'ISQ, ceux de l'EQUAC sont pondérés (la pondération est abordée à la section 3.2). En effet, comme les organismes n'ont pas tous la même probabilité d'être sélectionnés ou admissibles, il est intéressant d'en tenir compte dans le calcul des taux.

Tableau 3

Taux d'admissibilité et taux de réponse obtenus à l'enquête selon la source des organismes

Source des organismes	Taux d'admissibilité ¹	Taux de réponse ²
	%	
Liste du PIGOC	53	93
Autre liste	53	90
Registre du REQ seulement	46	83
Global	58	89

1. Le calcul est le suivant : nombre d'organismes répondants admissibles pondéré ÷ (nombre d'organismes répondants admissibles pondéré + nombre d'organismes inadmissibles pondéré), en utilisant les poids finaux, donc en incluant celui de non-répondants parmi les inadmissibles.
2. Le calcul est le suivant : nombre d'organismes répondants admissibles pondéré ÷ (nombre d'organismes répondants admissibles pondéré + nombre d'organismes non-répondants pondéré), en utilisant le poids des non-répondants ne représentant que des admissibles.

Les taux d'admissibilité obtenus diffèrent de ce qui avait été planifié, mais rappelons qu'ils étaient basés sur les résultats du prétest et sur des hypothèses quant aux effets des changements apportés aux critères d'admissibilité et à la base de sondage après le prétest. De plus, les taux finaux ont pu être pondérés pour permettre une meilleure représentativité des estimations. Il est important de noter que le taux d'admissibilité ne constitue pas un résultat d'enquête, mais plutôt un constat lié à la collecte, qui est tributaire de la base de sondage utilisée. Le taux d'admissibilité n'a pas d'incidence sur la qualité des estimations produites à partir des données de l'enquête étant donné le nombre suffisant d'organismes répondants admissibles.

3

Traitement des données

3.1 Validations

Des validations étaient programmées tout au long du questionnaire afin d'éviter certaines incohérences entre les réponses et de faire en sorte que les sauts de section soient adéquats. De plus, à différentes reprises durant la collecte, des validations ont été faites sur les questionnaires remplis afin de détecter les valeurs anormalement élevées, ce qui nous a permis de faire des rappels de vérification aux organismes peu de temps après qu'ils ont rempli le questionnaire. De telles valeurs peuvent avoir une influence sur certaines estimations. En les validant, on s'assurait notamment que les données ne concernaient que la portion québécoise de l'organisme.

Une validation *a posteriori* du statut de réponse des organismes sélectionnés (organismes répondants, non répondants ou inadmissibles) a également été effectuée. Cela a permis de considérer comme répondants certains organismes qui n'avaient pas rempli le questionnaire en entier, et de rejeter certains questionnaires comportant une importante proportion de questions sans réponse.

De plus, des validations ont été effectuées sur le fichier des données de l'enquête, notamment pour s'assurer que pour chaque question, tous les organismes qui devaient répondre l'ont fait, et que tous ceux qui ne devaient pas répondre ne l'ont pas fait. Une validation a également été faite pour s'assurer qu'aucun organisme répondant n'avait omis de répondre à une question obligatoire. L'ensemble des réponses ouvertes ont été lues et certaines ont été recodées parmi les choix disponibles dans le questionnaire.

Des validations ont été faites sur l'ensemble du questionnaire, surtout pour les questions interreliées, afin de détecter et de corriger les incohérences. Une attention particulière a été portée aux valeurs élevées, car elles ont une plus grande influence sur les estimations. Des données reçues de Revenu Québec (RQ) ont permis d'optimiser les validations et les imputations¹⁷. Par exemple, 7 % des répondants admissibles ont répondu que la valeur totale de leurs propriétés, de leurs bâtiments et de leurs terrains est plus élevée que leur actif total, et 10 % ont déclaré un passif nul. Des analyses ont été nécessaires pour évaluer si certaines de ces valeurs étaient erronées et pour les imputer adéquatement, le cas échéant.

La question portant sur le nombre d'heures rémunérées travaillées par le personnel au cours de l'exercice financier a également conduit à plusieurs vérifications et corrections, en fonction du nombre de personnes salariées selon leur statut d'emploi (régulier et occasionnel ou saisonnier) et leur régime de travail (temps plein et temps partiel), ainsi qu'en fonction des dépenses salariales. Au départ, cette question comportait 2,9 % de valeurs manquantes ou nulles parmi les organismes ayant au moins une personne salariée. Cependant, en y ajoutant les organismes dont le nombre d'heures rémunérées était incohérent par rapport au nombre de personnes salariées selon leur statut d'emploi et leur régime de travail, on atteignait 9 % de valeurs à imputer. Ces organismes comportaient 13 % des personnes salariées des organismes

17. L'imputation est le processus utilisé pour attribuer des valeurs de remplacement aux valeurs manquantes ou invalides, à l'aide de suivi auprès des répondants ou de modélisations.

répondants et 16 % de leurs dépenses salariales. Un modèle a permis d'imputer les données manquantes ou incohérentes à l'aide des réponses données pour les dépenses salariales et le nombre de personnes salariées pour les différents statuts d'emploi et régimes de travail.

Aussi, l'estimation obtenue pour le financement à la mission globale du gouvernement du Québec était significativement supérieure à la donnée administrative publiée par le MESS. La possibilité que cette incohérence soit expliquée par le fait que la donnée du MESS (calculée à partir des données du PIGOC) ne soit pas exhaustive a été écartée. En effet, une très faible part du financement à la mission globale du gouvernement du Québec est attribuée en dehors du PIGOC. Ainsi, à l'aide d'une extraction du PIGOC portant sur une période équivalente à celle de l'enquête, on a observé que certains organismes ne bénéficiant pas d'un tel financement avaient déclaré un montant à l'enquête. Or, si on retirait ces montants, l'estimation se rapprochait grandement de la donnée attendue, soit celle du MESS. Il a été possible d'ajuster l'estimation obtenue originalement en mettant à nul le montant du financement à la mission globale des organismes non trouvés dans la liste du PIGOC et en calibrant le montant de ceux trouvés dans la liste du PIGOC à l'aide du montant total du financement à la mission globale du gouvernement du Québec.

De même, un traitement *a posteriori* a été fait sur les organismes ayant déclaré être des réseaux ou regroupements. Environ 26 % d'entre eux devaient plutôt être considérés comme des organismes de base selon les définitions des catégories retenues dans le cadre de l'enquête. L'ensemble des organismes ayant déclaré être des réseaux ou regroupements ont été validés ainsi qu'une partie des organismes de base, mais on estime que ceux-ci étaient bien classés dans la grande majorité, donc il n'y avait pas lieu de les valider un à un.

Il est à noter qu'un traitement a été fait sur les données qui étaient affectées dans le cas d'un exercice financier d'une durée autre que 12 mois. En effet, le nombre de personnes participantes aux activités et services de l'organisme, les revenus, les dépenses et le nombre de personnes non rémunérées ou bénévoles qui ont contribué aux activités ont été ramenés sur une base annuelle.

3.2 Pondération

La pondération est essentielle pour la production des résultats de l'enquête. Elle permet de réduire le risque de biais dans les estimations et de faire des inférences adéquates à la population visée, bien que celle-ci n'ait pas été sondée dans sa totalité. Elle consiste à attribuer un poids statistique à chaque organisme répondant. Le poids accordé à une unité répondante à un questionnaire reflète le nombre d'unités qu'elle représente dans la population cible. Elle corrige la distorsion créée par le plan de sondage utilisé pour la sélection de l'échantillon. De plus, il est connu que dans les enquêtes, la probabilité de répondre varie selon plusieurs caractéristiques. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces éléments en les intégrant à la pondération. La pondération est également l'un des éléments à prendre en compte pour estimer correctement la précision des estimations.

La pondération comporte plusieurs étapes : la probabilité de sélection, l'ajustement pour l'admissibilité, l'ajustement pour la non-réponse, la vérification des poids extrêmes et le calage aux marges.

3.2.1 Probabilité de sélection

Un échantillon probabiliste est utilisé dans l'EQUAC, ce qui permet de déterminer, pour chaque unité de la population, la probabilité qu'elle soit choisie dans l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection calculé par strate (ou de la fraction de sondage, telle que présentée au tableau 2) est employé comme poids initial.

3.2.2 Ajustement pour l'admissibilité et la non-réponse

La non-réponse à un questionnaire est un problème qui touche les enquêtes par sondage. Comme les unités non répondantes ont souvent des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes, y compris ce qui concerne l'admissibilité, il importe de tenir compte de la non-réponse dans la pondération afin de minimiser le biais qui pourrait être induit dans les estimations.

Parmi les organismes échantillonnés dans le cadre de l'EQUAC, 4 860 étaient des répondants admissibles, 3 142 des répondants inadmissibles et 856, des non répondants. Puisque ces derniers possèdent un statut d'admissibilité inconnu, on suppose que parmi les 856 organismes non répondants, certains peuvent être considérés comme admissibles et d'autres, comme inadmissibles. Il faut donc ajuster le poids initial pour en tenir compte. En effet, il fallait réduire leur poids afin de refléter le fait qu'une partie d'entre eux était probablement inadmissible.

Afin de déterminer le statut des organismes non répondants, on a présumé que leur profil est semblable à celui des organismes répondants par classe d'ajustement. Une classe d'ajustement est un regroupement d'unités ayant des caractéristiques similaires qui influent sur le statut d'admissibilité des unités. La méthode du score a été utilisée (Haziza et Beaumont 2007 ; Eltinge et Yansaneh 1997). Cette technique consiste à effectuer une régression logistique pour modéliser le statut (admissible ou non) à l'enquête selon diverses variables provenant de la base de sondage. Les valeurs prédites de cette régression logistique sont ensuite regroupées au moyen de méthodes de classification pour constituer des classes d'ajustement homogènes, c'est-à-dire des sous-groupes de l'échantillon à l'intérieur desquels la probabilité d'inadmissibilité est semblable. Le poids des organismes non répondants a ensuite été multiplié par le taux d'admissibilité pondéré observé à l'enquête, par classe d'ajustement, calculé comme étant la proportion pondérée (par le poids initial) d'organismes admissibles parmi ceux pour lesquels l'admissibilité a pu être déterminée.

L'ajustement des poids a été fait selon l'admissibilité en deux parties afin de constituer des groupes d'admissibilité homogènes. Dans un premier temps, pour les organismes ayant rempli le filtre, puis dans un deuxième temps, pour ceux ne l'ayant pas rempli. Par ailleurs, il y a 390 organismes qui n'ont pas pu être rejoints malgré plusieurs tentatives, et qui ont été trouvés fermés selon les données du REQ. Il a été décidé de conserver leur poids de base en tant qu'inadmissibles à l'enquête, car ils ne représentaient pas d'autres organismes dans cette situation, l'exercice de vérification ayant été fait pour l'ensemble de l'échantillon.

L'étape suivante consistait à ajuster le poids des organismes répondants pour tenir compte de la non-réponse au sondage. Les mêmes étapes ont été effectuées pour la détermination des classes d'ajustement pour la non-réponse et celles utilisées pour l'admissibilité.

Les caractéristiques retenues pour constituer les classes d'ajustement des différents traitements de pondération sont les suivantes :

- Source (liste du PIGOC, autres listes, registre du REQ seulement) ;
- Revenus d'emploi de 2023 du fichier provenant de RQ, en 5 classes ;
- Salaires versés ou réputés versés du fichier de RQ, en 5 classes ;
- Revenu brut de la société, dont les valeurs manquantes ou nulles ont été imputées par les revenus d'emploi ou par les salaires versés ou réputés versés de 2023 du fichier de RQ, en 5 classes ;
- Strate du nombre de personnes salariées, construite surtout à partir des données du registre du REQ ;
- Région administrative.

3.2.3 Validation des poids

Cette étape consiste à vérifier qu'aucun organisme n'a de poids très élevé comparativement aux poids des autres afin de s'assurer qu'un organisme répondant n'exerce pas une influence indue sur les statistiques produites. Pour ce faire, une méthode appelée « écart-sigma » a été utilisée (Bernier et Nobrega 1998). Lorsqu'il est jugé trop élevé, le poids d'un organisme est abaissé au poids inférieur le plus près dans la même strate (au besoin, se référer à la section 1.3 détaillant la stratification). Cette technique de comparaison a été utilisée et n'a pas requis beaucoup de corrections.

3.2.4 Calage aux marges

La dernière étape, le calage aux marges¹⁸, consiste à ajuster la pondération afin que la somme des poids d'organismes corresponde bien aux effectifs connus de la population visée par l'enquête¹⁹ par région administrative. À la suite de ces opérations, la somme des poids de l'ensemble des organismes est conservée et est donc de 17 790, alors que celle des organismes répondants admissibles est de 10 300, ce qui constitue l'estimation du nombre total d'organismes d'action communautaire.

3.3 Non-réponse totale

La non-réponse totale survient lorsqu'une unité sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les organismes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de ceux ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. La pondération est ajustée pour la non-réponse à l'enquête (section 3.2), ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles

18. Le calage aux marges est une procédure que l'on peut appliquer pour incorporer des données auxiliaires. Cette procédure rajuste les poids d'échantillonnage au moyen de multiplicateurs appelés facteurs de calage, qui font correspondre les estimations aux totaux connus.

19. Ces effectifs sont dérivés du nombre d'organismes observé dans la base de sondage.

dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certaines estimations. C'est pourquoi on doit s'assurer d'obtenir les meilleurs taux de réponse possibles. Avec les taux de réponse obtenus et l'ajustement de la pondération, le risque de biais de non-réponse pour cette enquête est faible.

3.4 Non-réponse partielle

Définition

La non-réponse partielle désigne l'absence de réponse à une question pour certains organismes ayant rempli le questionnaire. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les organismes non répondants présentent des caractéristiques différentes de celles des organismes répondants et que ces caractéristiques sont de surcroît liées au thème étudié. La pondération ne tient pas compte de la non-réponse partielle puisqu'elle est réalisée pour tenir compte de la non-réponse totale. Il en est de même pour les mesures de précision des estimations qui ne tiennent pas compte de la non-réponse partielle. Il est donc important que la non-réponse partielle soit faible.

Taux de non-réponse partielle

Le taux de non-réponse partielle pondéré à une question donnée se définit comme le rapport entre le nombre pondéré d'organismes n'ayant pas répondu à la question et le nombre pondéré d'organismes qui auraient dû y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. Pour les variables quantitatives, on prend en considération la taille de l'organisme dans le calcul du taux de non-réponse partielle. On fait généralement l'hypothèse qu'une non-réponse partielle inférieure à 5 % a une incidence négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale. Les variables qui affichent une non-réponse partielle supérieure à 5 % doivent généralement faire l'objet d'une analyse approfondie afin que l'on puisse déterminer l'ampleur des biais.

En raison des faibles taux de non-réponse partielle observés pour la grande majorité des variables de l'EQUAC, les risques de biais, relativement à la précision des estimations, sont assez faibles, excepté pour la question portant sur le nombre d'heures rémunérées travaillées par les personnes salariées de l'organisme. Ce nombre a toutefois été imputé pour tous les organismes répondants lorsqu'il était manquant, et ce, de manière à réduire les risques de biais. L'interprétation de cette estimation requiert tout de même une certaine vigilance.

D'autres imputations ont été effectuées afin de ne pas biaiser les estimations de totaux portant sur des données quantitatives, et d'ainsi éviter de retirer des organismes de certaines estimations, ce qui aurait nui à la cohérence entre les différents découpages.

4

Précision des estimations et tests statistiques

4.1 Précision des estimations

L'ensemble des enquêtes statistiques comportent des erreurs. D'une part, il y a les erreurs dues à l'échantillonnage (voir section suivante), qui sont attribuables au fait que seule une partie de la population visée est sélectionnée pour participer à l'enquête. D'autre part, il y a les erreurs qu'entraînent, par exemple, une non-réponse, une faiblesse de la base de sondage ou des erreurs de mesure associées à des questions difficiles à interpréter, à la saisie ou au traitement de données. Il a déjà été question, dans les sections précédentes, de la principale source d'erreur non liée à l'échantillonnage, soit la non-réponse.

4.2 Erreur due à l'échantillonnage

L'erreur due à l'échantillonnage se répercute sur les estimations produites, dont la précision est influencée par la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation avant de procéder à l'analyse et à l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Dans le cadre de l'EQUOAC, plusieurs estimations de proportions, de totaux, de moyennes et de ratios ont été produites. Elles ont été produites avec les données pondérées, de façon à ce que l'on puisse les inférer à la population visée. De plus, elles étaient accompagnées d'un intervalle de confiance et d'un CV, calculés à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN. Ce dernier logiciel permet d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et du plan de sondage.

4.2.1 L'intervalle de confiance

L'étendue de l'intervalle de confiance est l'une des mesures de la précision d'une estimation. Plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'intervalle de confiance associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone d'incertitude est étroitement liée au niveau de confiance choisi. Ainsi, pour une proportion, un intervalle de confiance à un niveau de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et qu'à chaque reprise on estimait la proportion et on calculait son intervalle de confiance, 95 des 100 intervalles ainsi créés contiendraient la vraie valeur de la proportion dans la population.

4.2.2 Le coefficient de variation

Le CV, qui permet la mesure de la précision relative d'une estimation, peut être utilisé pour quantifier l'erreur d'échantillonnage. Plus le CV est petit, plus l'estimation est précise. Le CV s'exprime comme suit :

$$CV = \frac{\sqrt{\text{variance de l'estimation}}}{\text{estimation}}$$

4.3 Tests statistiques

Un test du khi-carré avec ajustement de Satterthwaite a été effectué pour chacun des tableaux croisant les proportions, moyennes et ratios estimés. Cet ajustement tient compte du plan de sondage. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 % pour tous les tests. Dans le cas où le test du khi-carré était significatif, c'est-à-dire lorsqu'une association entre une question et une variable de croisement était détectée, des tests de comparaisons multiples ont été effectués afin de tester, deux par deux, les modalités de la variable de croisement entre elles.

5

Présentation des résultats

Dans le cadre de l'EQUOAC, les estimations de proportions sont arrondies à la décimale près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 %, pour lesquelles une décimale a été conservée. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions présentées dans certains tableaux ou certaines figures peut différer légèrement de 100 %.

Dans les tableaux et figures, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication, alors que les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont accompagnées d'un astérisque (*) ou deux (voir tableau 4).

Tableau 4

Système de classification des estimations, en termes de précision, en vigueur à l'Institut de la statistique du Québec

Précision de l'estimation (CV)	Signe distinctif	Réserve à mentionner lors de la diffusion
CV ≤ 15 %	(aucun signe)	Estimation diffusée sans mention.
15 % < CV ≤ 25 %	*	Estimation à interpréter avec prudence.
CV > 25 %	**	Estimation à utiliser avec circonspection, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Dans le cadre de cette étude, les objectifs de précision ayant trait aux CV et mentionnés à la section 1.3 ont été atteints.

Généralement, les estimations produites sont associées à un CV inférieur à 15 %, ce qui signifie qu'elles sont assez précises et qu'elles peuvent être utilisées sans problème. Toutefois, lorsque l'estimation d'une proportion est très petite, sa précision tend à être moins satisfaisante (CV ≥ 15 %). De plus, les estimations de proportions portant sur des domaines particuliers sont parfois moins précises (CV ≥ 15 %) en raison du nombre moindre d'organismes répondants admissibles. La prudence est alors de mise dans l'interprétation des résultats. Ces estimations devraient toujours être accompagnées de leur CV exprimé en cote ou de leur intervalle de confiance.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'un résultat global significatif (selon le test du khi-deux), des lettres ajoutées en exposant aux statistiques présentées indiquent les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles il y a une différence significative au seuil de 5 % entre les valeurs correspondant à la variable d'analyse. Une même lettre révèle un écart significatif entre les estimations de deux ou plusieurs catégories.

En général, dans le but de faire ressortir les principaux résultats, seules les différences significatives au seuil de 5 % sont mentionnées dans le texte. Il arrive que deux proportions qui semblent différentes ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative, ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions. Par ailleurs, on présente les résultats pour montrer que les statistiques fournies sont basées sur un échantillon en utilisant des expressions indiquant qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Conformément aux nouvelles pratiques de l'ISQ en matière de statistiques sociales, certains résultats de l'EQUAC ont été ventilés selon le genre²⁰ des personnes plutôt que selon le sexe. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. La définition du questionnaire était la suivante : « On fait donc référence ici au genre qu'une personne ressent intimement ou exprime publiquement dans sa vie quotidienne, par exemple au travail, dans son milieu de vie ou lorsqu'elle magasine ou accède à des services ». La publication de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête, pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité des données, vu la petite taille de cette population. Une variable « genre » à deux catégories est donc utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes et certaines personnes non binaires ; la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes et certaines personnes non binaires.

20. Pour plus d'information sur la prise en compte du genre dans les enquêtes de l'ISQ, consulter la page [Prise en compte du genre](#).

6

Confidentialité

L'ISQ est tenu de protéger la confidentialité des renseignements fournis par les personnes répondantes à ses enquêtes. Les estimations produites à partir de l'EQUOAC ont donc été examinées à des fins de vérification de leur conformité aux normes de confidentialité. Lors d'un tel examen, on s'intéresse à deux types de contextes où il y a risque de divulgation : lorsqu'une cellule d'un tableau contient peu d'organismes répondants et lorsqu'il y a une grande contribution d'un petit nombre d'organismes répondants dans une estimation.

Dans le cadre de l'EQUOAC, les estimations qui présentaient un problème de confidentialité n'ont pas été diffusées. Ces estimations, ainsi que celles qui permettraient de les déduire, peuvent avoir été remplacées par la mention « x » dans un tableau, ou le risque de divulgation peut avoir été éliminé par le regroupement des catégories à risque avec d'autres.

7

Portée et limites de l'enquête

Tout a été mis en place pour assurer la qualité, la précision et la représentativité des estimations produites à partir des données de l'EQUAC. La participation à l'enquête a été très bonne, comme le démontre l'atteinte du taux de réponse à l'enquête. De plus la grande majorité des questions semblent avoir été bien comprises.

Malgré toutes les précautions prises pour atténuer les biais, certaines informations demandées aux organismes répondants pouvaient ne pas leur être facilement accessibles, ou portaient sur des éléments de perception. Ces questions doivent faire l'objet d'une certaine prudence lors de leur utilisation. On pense notamment aux questions en lien avec le genre des personnes siégeant au conseil d'administration ou des personnes salariées, le nombre d'heures rémunérées travaillées par le personnel, le nombre de personnes non rémunérées ou bénévoles ayant contribué aux activités de l'organisme ou encore le nombre de personnes participant aux activités et aux services de l'organisme. De plus, en ce qui concerne ce dernier élément, une personne participante peut être comptabilisée plus d'une fois parce qu'elle a participé à plusieurs activités ou eu recours à plusieurs services d'un même organisme, ou parce qu'elle a participé à des activités ou eu recours aux services de plus d'un organisme. Ainsi, on présente dans ce rapport un nombre de participations, même si un nombre possiblement plus élevé aurait été obtenu si l'on avait formulé la question comme telle. Pour plus de précisions, voir l'encadré de la page 33 du [rapport des résultats](#) de l'enquête. De même, on peut consulter la page 50 afin de mieux comprendre les enjeux liés aux questions faisant l'objet d'une déclaration pour une tierce personne, en ce qui a trait au genre des personnes salariées et des personnes siégeant au conseil d'administration.

Notons que l'adresse du siège social de l'organisme a été généralement utilisée pour la production des estimations régionales et celles liées à l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). Or, lorsque l'organisme possède plusieurs établissements liés à un NEQ, l'adresse du siège social est généralement utilisée. De plus, certains organismes avaient un siège social hors Québec et sont classés selon l'adresse de contact ou de la base de sondage, située au Québec. Il faut donc en tenir compte lors des analyses.

De plus, bien que l'enquête permette de déceler des liens entre deux variables de même que des différences entre des groupes de population, elle ne permet pas d'établir de lien de causalité entre les caractéristiques étudiées.

En tenant compte des mises en garde des sections précédentes, on peut conclure que le potentiel analytique des résultats de l'enquête est d'une bonne qualité. On recommande de porter une attention particulière à l'usage des résultats accompagnés d'une forte marge d'erreur.

55 listes appariées au registre du REQ

Organismes gouvernementaux :

- PIGOC du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) – 2 listes
- ARC – 2 listes

Corporations de développement communautaire (CDC) :

- CDC Beauce-Etchemins (CDCBE)
- CDC Bellechasse
- CDC de Brome-Missisquoi (CDCBM)
- CDC de la Haute-Yamaska
- CDC de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour
- CDC de la Pointe – Région Est de Montréal
- CDC de Laval
- CDC de Mirabel
- CDC de Rivière-des-Prairies (CDC RDP)
- CDC de Shawinigan (anciennement CDC Centre-de-la-Mauricie)
- CDC de Trois-Rivières (CDCTR) – 3 listes
- CDC des Chenaux
- CDC des Jardins-de-Napierville (CDC-JDN)
- CDC des Maskoutains
- CDC du Granit
- CDC du Haut St-Maurice
- CDC du Témiscamingue
- CDC du Val-Saint-François
- CDC Nicolet-Yamaska
- CDC Région Matane
- CDC Solidarité Saint-Henri (SSH)
- CDC Solidarités Villeray
- Table régionale des organismes communautaires et CDC de la Côte-Nord (TROC-CDC Côte-Nord)

Autres organismes non gouvernementaux :

- 211 – 3 listes
- Bottin Santé
- Centraide du Grand Montréal
- Centraide Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan
- Centraide Laurentides
- Centraide Outaouais
- Centraide Régions centre-ouest du Québec – 3 listes
- Centraide Richelieu-Yamaska
- Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Coalition Interjeunes
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) – 2 listes
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT)
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- REEI.ca
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie
- Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ)

Bibliographie

- BERNIER, J., et K. NOBREGA (1998). "Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma gap method", *Statistical Society of Canada Annual Meeting, Proceedings of the Survey Methods Section*, [En ligne], p. 137-141. [ssc.ca/sites/default/files/survey/documents/SSC1998_J_Bernier.pdf] (Consulté le 27 février 2023).
- ELTINGE, J. L. et YANSANEH, I.S. (1997). "Diagnostics for formation of nonresponse adjustment cells, with an application to income nonresponse" dans *U.S. Consumer Expenditure Survey, Techniques d'enquête*, vol. 23, n° 1, p. 33-40.
- HAZIZA, D. et BEAUMONT, J.-F. (2007). "On the construction of imputation classes in surveys", *International Statistical Review*, vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43.
- RIVEST, L.-P. (2002). "A Generalization of the Lavallée and Hidiroglou Algorithm for Stratification in Business Surveys", *Survey Methodology*, [En ligne], produit n° 12-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, n° 2, p. 191-198. [www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/12-001-x/2002002/article/6432-eng.pdf?st=k9_bpY-m] (Consulté le 19 février 2025).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca